



## POUR FAIRE FACE A LA CRISE DU LOGEMENT :

- **NON AU PROJET DE LOI BOUTIN SUR LE LOGEMENT,**
- **OUI A L'ACCORD NATIONAL INTERPROF. SUR 1% LE LOGEMENT,**

Monsieur le Président de la République, monsieur le Préfet, mesdames et messieurs membres du gouvernement, députés et sénateurs,

Considérant :

- Les prix de l'immobilier qui ont doublé depuis 2000 alors que les salaires n'ont pas bénéficié de la même évolution,
- Le manque de logements locatifs sociaux, de logements de qualité et d'un prix abordable permettant à ceux qui le souhaiteraient de devenir propriétaires dans des conditions correctes,
- L'augmentation durable des prix du transport,
- Le projet de loi Boutin sur le logement qui se propose de ponctionner le 1% logement de 1 milliard d'€ et de le mettre sous la tutelle de l'Etat, qui veut obliger les organismes HLM à augmenter les loyers et à signer avec l'Etat des conventions de gestion alignées sur les objectifs gouvernementaux, qui veut transformer de fait le bail des locataires du parc HLM en bail à durée déterminée,
- L'examen par les Députés de ce projet de loi le 15 décembre,
- L'accord interprofessionnel sur le 1% logement signé le 17 septembre par le Medef, la CGPME, la CGT, la CFDT, FO, la CFTC, la CGC,
- Les milliards d'euros destinés à sauver le système financier, ce qui prouve qu'il y a bien assez d'argent disponible pour permettre l'action publique,

Nous vous demandons :

- *De prendre les décisions permettant d'augmenter le pouvoir d'achat et les salaires,*
- *D'agir pour que soient rapidement créés les logements locatifs sociaux permettant de répondre aux demandes non satisfaites : 70 000 en Gironde,*
- *D'agir pour que les prix de l'immobilier ne dépassent pas les 20% du revenu des familles,*
- *D'accroître le rôle et les moyens d'intervention des commissions logement des comités d'entreprise, de faire bénéficier tous les salariés de dispositifs comparables,*
- *De décider le paiement du coût des déplacements domicile / travail par les employeurs,*
- *De prendre en compte dans la loi le contenu de l'accord national interprofessionnel du 17 septembre sur le 1% logement,*
- *De venir au secours de l'immobilier en achetant aux prix HLM, sociaux et très sociaux, les logements que les prometteurs ne peuvent pas vendre et d'en faire des logements locatifs sociaux. Ce n'est pas à l'argent public, ni aux contribuables, de garantir aux promoteurs des profits illégitimes basés sur un niveau de prix spéculatif,*
- ***De vous prononcer contre le projet de loi Boutin.***

NOM	PRENOM	EMPLOYEUR	ADRESSE	TEL	E-MAIL
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-